



Démarche d'accompagnement des ministères et organismes pour la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES liées aux matériaux de structure

Exemplarité gouvernementale en construction bois
Politique d'intégration du bois dans la construction

Version 2
Août 2024

cecobois

Centre d'expertise
sur la construction
commerciale en bois

Table des matières

1. Mise en contexte	1
2. Accompagnement des M/O du CIMHN	2
3. Formation	5
4. Réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES.....	6
5. Reddition de comptes dans GESTIMAT	14

Photo de page couverture

Centre multifonctionnel de Saint-Éphrem-de-Beauce

Architectes : Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques

Ingénieurs : WSP

Structure Bois massif : Nordic Structures

Structure Ossature légère en bois : Poutrelles modernes de Saint-Éphrem-de-Beauce

Photo : Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques

Nomenclature

Évaluation comparative des émissions de GES : Évaluation comparative des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des bâtiments.

CIMHN : Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois. Ce comité a pour mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'engagement à l'exemplarité gouvernementale de la Politique d'intégration du bois dans la construction.

GES : Émissions de gaz à effet de serre.

GESTIMAT : Outil Web gratuit visant à faciliter l'estimation et la comparaison des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure pour différents scénarios de bâtiment (<https://gestimat.ca>).

M/O : Ministère ou organisme publics (gouvernement du Québec).

Organisme bénéficiaire : Organisme ayant reçu une aide financière publique pour la réalisation d'un projet de construction

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Responsable de l'évaluation GES : Personne responsable de réaliser l'évaluation comparative des émissions de GES.

Protocole GES : Protocole de réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des bâtiments avec GESTIMAT.

1. Mise en contexte

Exemplarité gouvernementale

La Politique d'intégration du bois dans la construction publiée en 2020 par le gouvernement du Québec vise notamment à renforcer l'exemplarité gouvernementale du Québec en matière d'utilisation du bois et de réduction de gaz à effet de serre (GES) dans la construction de bâtiments financés en tout ou en partie par l'État. En tant qu'important donneur d'ouvrage et dans le but de réduire l'impact environnemental du parc immobilier québécois, le gouvernement du Québec doit se montrer exemplaire en matière d'utilisation du bois dans la construction. Le Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois (CIMHN) vise à assurer le déploiement de l'exemplarité en construction bois au sein des principaux ministères et organismes gestionnaires de projets, subventionnaires ou autres intervenants concernés. Cette exemplarité vise la construction de bâtiments non résidentiels et multifamiliaux et d'ouvrages de génie civil, qu'ils soient publics ou privés, subventionnés en tout ou en partie par l'État. Le cadre de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction en bois 2021-2026 inclut notamment des cibles graduelles d'évaluation comparative des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé. Cette volonté du gouvernement s'inscrit également dans le Plan pour une économie verte 2030 qui vise, entre autres, l'utilisation de matériaux de construction à faible empreinte carbone comme le bois.

Mandat de Cecobois

Cecobois a été mandaté par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) afin d'accompagner les ministères et organismes publics (M/O) dans la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des projets de construction financés en tout ou en partie par l'État. Cet accompagnement vise la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé à l'aide de l'outil GESTIMAT.

Pour joindre l'équipe technique pour les évaluations GES chez Cecobois, veuillez contacter exemplariteGES@cecobois.com.

Objectif du document

Ce document permet de clarifier la démarche d'accompagnement par Cecobois des M/O membres du CIMHN visés par des cibles d'évaluations comparatives des émissions de GES et des organismes bénéficiaires, dans la réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé à l'aide de l'outil GESTIMAT.

2. Accompagnement des M/O du CIMHN

2.1 Différenciation entre les M/O subventionnaires et gestionnaires de projets

La démarche d'accompagnement proposée sera adaptée aux besoins de chaque M/O faisant partie du CIMHN, qu'il soit subventionnaire ou gestionnaire de projet de construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil.

M/O subventionnaire

Les M/O subventionnaires sont responsables de programmes d'aide financière permettant la réalisation de projets de construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil.

Pour ce type de M/O, les intervenantes et intervenants pouvant être concernés dans la réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES (responsable de l'évaluation GES) sont le ou la :

- responsable de projet au sein du M/O;
- responsable au sein de l'organisme bénéficiaire (ex. : municipalité);
- firme externe mandatée par l'organisme bénéficiaire (optionnel).

M/O gestionnaire

Les M/O gestionnaires réalisent la gestion des projets de construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil à l'interne pour leurs besoins ou ceux d'autres M/O.

Pour ce type de M/O, les intervenantes ou intervenants pouvant être impliqués dans la réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES (responsable de l'évaluation GES) sont le ou la :

- responsable de projet au sein du M/O;
- firme externe mandatée par le M/O (optionnel).

2.2 Démarche d'accompagnement

Afin d'assurer un accompagnement des différents M/O membres du CIMHN visés par des cibles d'évaluation comparative des émissions de GES et de leurs organismes bénéficiaires dans la réalisation de ses évaluations à l'aide de GESTIMAT, la démarche suivante est proposée :

1. Identification des besoins spécifiques d'accompagnement et de formation des M/O et des organismes bénéficiaires quant à la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé. Cette étape se fait dans le cadre de rencontres entre les M/O, le MRNF et Cecobois.
2. Proposition d'un plan d'accompagnement et de formation spécifique à chaque M/O pour la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé. Ce plan spécifique, qui est proposé par Cecobois et approuvé par le MRNF, devra être validé par le M/O visé.
3. Mise en œuvre du plan d'accompagnement et de formation proposé à chaque M/O visé pour la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé. Ce plan comporte principalement les activités suivantes :
 - a. Formation des responsables de projets au sein du M/O et des organismes bénéficiaires par Cecobois sur la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé à l'aide de GESTIMAT;
 - b. Réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé par les responsables de projets au sein du M/O et les organismes bénéficiaires à l'aide de GESTIMAT, accompagné au besoin par Cecobois (voir section 4).

OU

 - c. Réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé par Cecobois à l'aide de GESTIMAT (voir section 4). À la demande des M/O, Cecobois pourra réaliser un certain nombre d'évaluations comparatives des émissions de GES. Toutefois, il est souhaité de former et d'accompagner les responsables de projets au sein du M/O et les organismes bénéficiaires afin de favoriser leur appropriation et leur autonomie dans la réalisation de ces évaluations au cours des prochaines années.
4. Réalisation de la reddition de compte des analyses GESTIMAT par le M/O, accompagné au besoin par Cecobois (voir section 5).

2.3 Plan d'accompagnement et de formation

Le plan d'accompagnement et de formation pour la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé, adapté aux besoins spécifiques de chaque M/O, sera proposé par Cecobois en tenant compte du type de projet, de l'état d'avancement, des informations disponibles ainsi que des connaissances des responsables de projet au sein du M/O, des organismes bénéficiaires et des firmes externes mandatées.

Afin que ce plan d'accompagnement et de formation adapté puisse être développé, différents points devront être discutés lors de la première rencontre entre les M/O, le MRNF et Cecobois. Ces points seront discutés spécifiquement pour les évaluations à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé :

- Les besoins d'accompagnement dans la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES;
- L'état d'avancement des projets évalués (étape d'avant-projet et/ou de projet réalisé);
- Les documents accessibles (ex : plans préliminaires, plans pour construction, maquette 3D, etc.) lors de la réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES;
- La procédure pour définir les scénarios de référence;
- Les besoins en formation et en public cible au sein du M/O et des organismes bénéficiaires;

À titre d'exemple, les besoins en formation pourraient inclure les sujets suivants : démarche de réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES, utilisation de GESTIMAT, etc.;

- Le type de formation le plus adapté (en présentiel ou à distance, synchrone ou asynchrone);
- La personne responsable de la réalisation de la reddition de comptes dans GESTIMAT (ex. : chef d'équipe, responsable du développement durable, etc.).

3. Formation

Dans le but que la réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES dans le cadre de l'exemplarité gouvernement en construction bois soit facilitée, des formations spécifiques seront développées selon les besoins identifiés lors des rencontres entre les différents M/O, le MRNF et Cecobois.

Les paramètres de formation suivants devront alors être établis :

- Le public cible :
 - Responsables de projet au sein du M/O
 - Organismes bénéficiaires
 - Firmes externes mandatées

- Le type de formation :
 - Nombre maximal de personnes par formation
 - Synchrones ou asynchrones
 - En présentiel ou en ligne

- La durée de la formation :
 - Nombre de séances requises, durée des séances

- La récurrence des formations

- Le contenu des formations :
 - Démarches de réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES (à l'étape d'avant-projet et/ou de projet réalisé)
 - Explication des différentes méthodes de quantification des matériaux de structure
 - Sélection et définition du scénario de référence
 - Fonctionnement de GESTIMAT
 - Démonstration de l'outil
 - Utilisation des bâtiments types
 - Exportation des résultats
 - Validation des résultats
 - Explication du processus de reddition de compte
 - Autres besoins

4. Réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES

Dans le cadre de son mandat, Cecobois accompagnera, au besoin, le M/O et les organismes bénéficiaires dans la réalisation des évaluations comparatives des émissions de GES. Cecobois pourra également réaliser un certain nombre d'évaluations comparatives des émissions de GES pour le compte des M/O. Toutefois, il est souhaité de former et d'accompagner les M/O et les organismes bénéficiaires afin de favoriser leur appropriation et leur autonomie dans la réalisation de ces évaluations au cours des prochaines années.

La réalisation d'une évaluation comparative des émissions de GES à l'étape d'avant-projet à l'aide de GESTIMAT suit les étapes suivantes :

1. Création d'un compte dans GESTIMAT
2. Consultation de la capsule vidéo Réalisation d'une évaluation comparative des émissions de GES en avant-projet dans le cadre de l'exemplarité gouvernementale en construction bois
3. Consultation des sections 5 à 9 du Protocole de réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des bâtiments et ouvrages de génie civil avec GESTIMAT disponible sur le site Web de la Politique d'intégration du bois dans la construction sous l'onglet « Rapports, guides et formulaires »
4. Réalisation de l'évaluation GES à l'étape d'avant-projet (prévoir une rencontre avec Cecobois au besoin)
 - a. Création d'une analyse GESTIMAT
 - b. Création des scénarios (projet et scénario de référence)
 - c. Impression des trois rapports en format PDF (projet, scénario de référence et comparaison des scénarios)
 - d. Transfert du rôle de responsable de projet à la personne-ressource responsable de la reddition de compte au sein du ministère ou de l'organisme public finançant le projet

La réalisation d'une évaluation comparative des émissions de GES **de projet réalisé** à l'aide de GESTIMAT suit les étapes suivantes :

1. Création d'un compte dans GESTIMAT si ce n'est pas déjà fait
2. Consultation des sections 5 à 9 du Protocole de réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des bâtiments et ouvrages de génie civil avec GESTIMAT disponible sur le site Web de la Politique d'intégration du bois dans la construction sous l'onglet « Rapports, guides et formulaires »
3. Rencontre avec Cecobois pour obtenir des explications sur la démarche de réalisation d'une évaluation GES de projet réalisé et obtenir des réponses aux questions de la personne responsable de l'évaluation GES
4. Réalisation de l'évaluation GES de projet réalisé

- a. Création d'une analyse GESTIMAT
 - b. Création des scénarios (projet réalisé et scénario de référence)
 - c. Impression des trois rapports PDF provenant de GESTIMAT (projet réalisé, scénario de référence et comparaison des scénarios)
 - d. Transfert du rôle de responsable de projet à la personne-ressource responsable de la reddition de compte au sein du ministère ou de l'organisme public subventionnant le projet
5. La ou les attestations de la précision des quantités de matériaux remplies
 6. Rapport d'évaluation comparative des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des bâtiments et ouvrages de génie civil avec GESTIMAT rempli, si demandé
 7. Vérification, par une tierce partie certifiée ISO 14064-3 (vérificateur indépendant), du rapport d'évaluation comparative des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des bâtiments et ouvrages de génie civil avec GESTIMAT pour les projets utilisant une structure en bois.

Il est recommandé que la personne responsable de l'évaluation GES de projet réalisé procède à cette évaluation GES dans un délai de 60 jours ouvrables suivant la fin du montage de la structure au chantier.

La démarche à suivre par les M/O et les organismes bénéficiaires pour la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES, ainsi que l'accompagnement offert par Cecobois lors de chacune de ces étapes dépendront du type de projet, des données disponibles et de l'expertise à l'interne des M/O ou des organismes bénéficiaires. Différentes démarches possibles seront proposées dans le plan d'accompagnement et de formation spécifique à chaque M/O. La section 4.1 présente des exemples de démarches possibles.

4.1 Exemples de démarches de réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES

Cette section présente des exemples de démarches possibles pour la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES à l'étape d'avant-projet ou de projet réalisé. Le choix de la démarche dépend du type de projet, des données disponibles et de l'expertise à l'interne du M/O et de l'organisme bénéficiaire.

4.1.1 Étape d'avant-projet

En phase d'avant-projet, les livrables attendus sont les suivants :

- Modélisation du projet et du scénario de référence dans GESTIMAT à l'aide des bâtiments types (méthode 1) ou à l'aide d'estimations de quantités de matériaux de structure (méthode 2)

- Trois rapports PDF provenant de GESTIMAT (projet, scénario de référence et comparaison des scénarios)

Deux méthodes sont ainsi proposées pour la quantification des matériaux de structure, soit en utilisant les bâtiments types intégrés dans GESTIMAT (lorsque disponibles pour les bâtiments ou ouvrages de génie civil visés par le projet) ou en utilisant des quantités de matériaux de structure estimées pour le projet et pour le scénario de référence.

Méthode 1 : Utilisation des bâtiments types intégrés dans GESTIMAT

Lorsque les bâtiments types intégrés dans GESTIMAT sont utilisés pour réaliser l'évaluation comparative des émissions de GES d'un projet, la démarche inclut les étapes suivantes :

1. Définir les paramètres du projet, incluant les dimensions du bâtiment ou de l'ouvrage de génie civil, le type de structure, l'usage, etc.	Responsable de l'évaluation GES
2. Définir les paramètres du scénario de référence, à l'aide des directives précisées dans le <u>Protocole GES</u> .	Responsable de l'évaluation GES
3. Déterminer le bâtiment type ou la combinaison de bâtiments types permettant de modéliser de façon représentative le bâtiment ou l'ouvrage de génie civil évalué.	Responsable de l'évaluation GES ou Cecobois (au besoin)
4. Réaliser l'évaluation comparative des émissions de GES à l'aide de GESTIMAT, en utilisant la modélisation par bâtiments types.	Responsable de l'évaluation GES ou Cecobois (au besoin)
5. Présenter les résultats de l'évaluation comparative des émissions de GES réalisé avec GESTIMAT.	Responsable de l'évaluation GES ou Cecobois (au besoin)
6. Vérifier la méthodologie utilisée et les résultats obtenus (au besoin).	Cecobois ou toute instance qualifiée

Note : La personne responsable de l'évaluation GES peut être à l'interne du M/O ou de l'organisme bénéficiaire, ou bien être une firme externe mandatée. Elle pourra faire appel à d'autres professionnelles et professionnels pour réaliser certaines étapes, au besoin.

La démarche de réalisation de l'évaluation comparative des émissions de GES à l'étape d'avant-projet selon la méthode 1 est présentée à la figure 1.

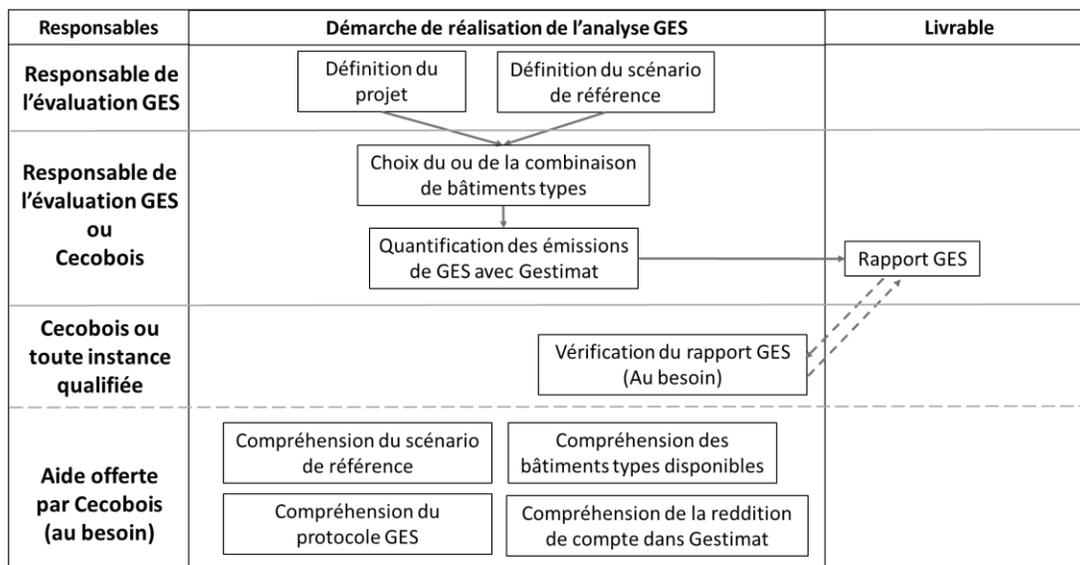


Figure 1 Démarche de réalisation d'une évaluation comparative des émissions de GES à l'étape d'avant-projet en utilisant les bâtiments types intégrés dans GESTIMAT (méthode 1)

Méthode 2 : Calculs des quantités de matériaux de structure pour le projet et pour le scénario de référence

Lorsque les bâtiments types de GESTIMAT ne peuvent pas être utilisés ou ne sont pas disponibles pour déterminer les quantités de matériaux de structure du projet et du scénario de référence, ces quantités doivent être déterminées par un prédimensionnement du bâtiment ou de l'ouvrage de génie civil. Le calcul de ces quantités de matériaux peut être fait à l'interne du M/O ou de l'organisme bénéficiaire, ou bien par une firme externe.

1. Définir les paramètres du projet, incluant les dimensions, le type de structure, l'usage, etc.	Responsable de l'évaluation GES
2. Définir les paramètres du scénario de référence, à l'aide des directives précisées dans le <u>Protocole GES</u> .	Responsable de l'évaluation GES
3. Estimer les quantités de matériaux de structure du projet.	Responsable de l'évaluation GES

<p>4. Estimer les quantités de matériaux de structure du scénario de référence (selon la précision indiquée dans le <u>Protocole GES</u>).</p>	<p>Responsable de l'évaluation GES ou Cecobois (au besoin)</p>
<p>5. Réaliser l'évaluation comparative des émissions de GES avec GESTIMAT à l'aide des formulaires détaillés en utilisant des quantités de matériaux de structure estimées (selon la précision indiquée dans le <u>Protocole GES</u>).</p>	<p>Responsable de l'évaluation GES ou Cecobois (au besoin)</p>
<p>6. Présenter les résultats de l'évaluation comparative des émissions de GES réalisée avec GESTIMAT.</p>	<p>Responsable de l'évaluation GES ou Cecobois (au besoin)</p>
<p>7. Vérifier la méthodologie utilisée et les résultats obtenus (au besoin).</p>	<p>Cecobois ou toute instance qualifiée</p>

Note : La personne responsable de l'évaluation GES peut être à l'interne du M/O ou de l'organisme bénéficiaire, ou bien être une firme externe mandatée. Elle pourra faire appel à d'autres professionnelles et professionnels pour réaliser certaines étapes, au besoin.

La démarche de réalisation de l'évaluation comparative des émissions de GES à l'étape d'avant-projet selon la méthode 2 est présentée à la figure 2.

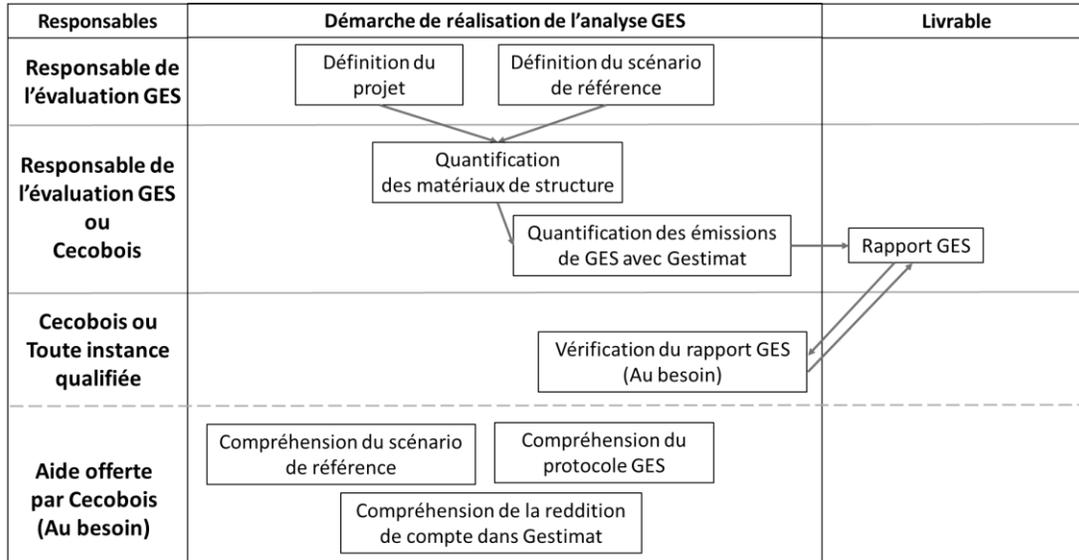


Figure 2 Démarche de réalisation d'une évaluation comparative des émissions de GES à l'étape d'avant-projet en utilisant des quantités de matériaux de structure estimées pour le projet et pour le scénario de référence (méthode 2)

4.1.2 Projet réalisé

Les livrables attendus d'une évaluation GES à l'étape de projet réalisé sont les suivants :

- Modélisation du projet réalisé et du scénario de référence à l'aide des formulaires de saisie détaillée dans GESTIMAT
- Trois rapports PDF provenant de GESTIMAT (projet réalisé, scénario de référence et comparaison des scénarios)
- Attestation de la précision des quantités de matériaux remplie
- Rapport d'évaluation comparative des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des bâtiments et ouvrages de génie civil avec GESTIMAT rempli (si demandé)

Les quantités de matériaux de structure pour le projet réalisé doivent être déterminées à l'aide des plans pour soumission ou à l'aide de la maquette de fabrication de la structure. En ce qui concerne le scénario de référence, les quantités de matériaux de structure doivent être estimées à l'aide de plans, par l'analyse d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil similaire ou par l'utilisation d'un bâtiment type représentatif selon le cas.

1. Définir les paramètres du projet, incluant les dimensions,	Responsable de
---	----------------

le type de structure, l'usage, etc.	l'évaluation GES
2. Définir les paramètres du scénario de référence, à l'aide des directives précisées dans le <u>Protocole GES</u> .	Responsable de l'évaluation GES
3. Estimer les quantités de matériaux de structure du projet (selon la précision indiquée dans le <u>Protocole GES</u>).	Responsable de l'évaluation GES
4. Estimer les quantités de matériaux de structure du scénario de référence (selon la précision indiquée dans le <u>Protocole GES</u>).	Responsable de l'évaluation GES ou Cecobois (au besoin)
5. Réaliser l'évaluation comparative des émissions de GES avec GESTIMAT à l'aide des formulaires détaillés, en utilisant des quantités de matériaux de structure estimées (selon la précision indiquée dans le <u>Protocole GES</u>).	Cecobois
6. Présenter les résultats de l'évaluation comparative des émissions de GES réalisée avec GESTIMAT.	Cecobois
7. Vérifier la méthodologie et les résultats de l'évaluation comparative des émissions de GES.	Vérificateur tierce partie

Note : La personne responsable de l'évaluation GES peut être à l'interne du M/O ou de l'organisme bénéficiaire, ou bien être une firme externe mandatée. Elle pourra faire appel à d'autres professionnelles et professionnels pour réaliser certaines étapes, au besoin.

La démarche de réalisation de l'évaluation comparative des émissions de GES à l'étape de projet réalisé est présentée à la figure 3.

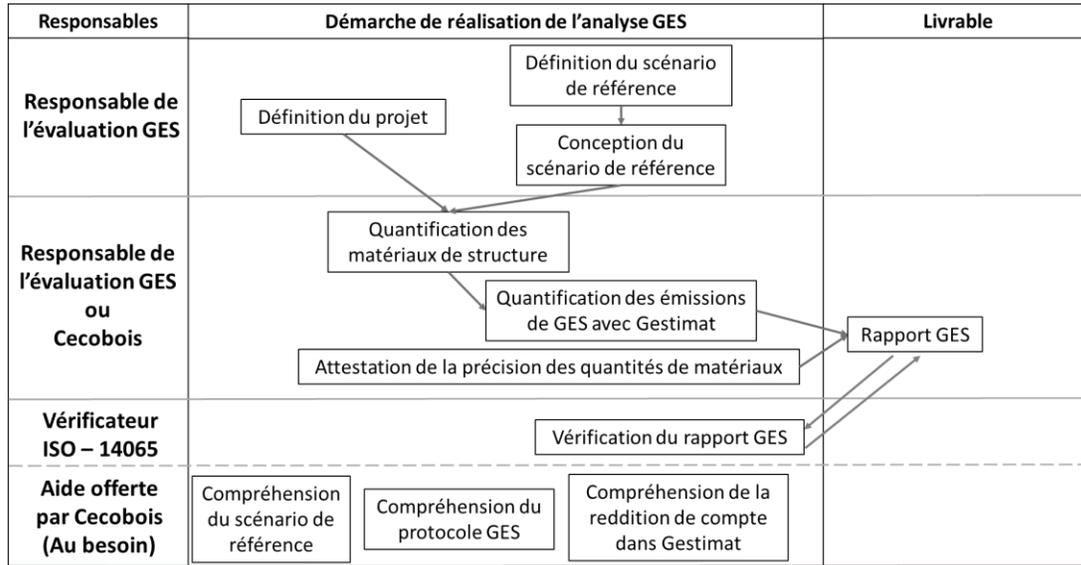


Figure 3 Démarche de réalisation d'une évaluation comparative des émissions de GES de projet réalisé

5. Reddition de comptes dans GESTIMAT

5.1 Transfert du rôle de responsable de projet dans GESTIMAT

Dans le but de simplifier la reddition de compte des évaluations comparatives des émissions de GES dans le cadre de l'exemplarité gouvernement en construction bois, il est possible de la réaliser directement dans l'outil GESTIMAT. Celle-ci ne peut être réalisée qu'une fois l'évaluation comparative des émissions de GES faite. La méthodologie et les résultats de l'évaluation comparative des émissions de GES ont alors déjà été présentés et vérifiés. La présente section explique la procédure à suivre pour effectuer la reddition de compte dans GESTIMAT.

Lors de la création d'une analyse GESTIMAT, le rôle de « Responsable de projet » est automatiquement attribué à la personne qui crée l'analyse (responsable de l'évaluation GES), et le projet est considéré par défaut comme un projet privé. Cette procédure est à suivre lorsque la personne responsable de l'évaluation GES n'est pas un membre du M/O et que le projet est public ou subventionné par le gouvernement.

Lorsque l'analyse GESTIMAT est faite, la personne responsable du projet doit réaliser les étapes suivantes :

1. Modifier le statut de la modélisation par « Analyse terminée ».

Note : Presque toutes les lignes de la section « informations » doivent être remplies pour modifier le statut.

Reddition de compte Statut de la modélisation
Terminé

Informations du projet

Nom du projet Reddition de compte	Type de projet Construction neuve
Numéro du projet 1	Type de bâtiment Bureaux, hôtels de ville, etc.
Province Québec	Nombre d'étages 4
Emplacement Québec	Superficie totale de plancher (m ²) 3 600
Année prévue de construction 2023	Superficie au sol (m ²) 900
Budget prévu 300k\$	Version de l'analyse (facultatif)

Description (facultatif)

2. Aller ensuite à la section « Gestion des droits d'accès » et ajouter les personnes impliquées dans le projet à titre de collaborateurs, soit analyste ou observateur, ainsi que Cecobois (exemplariteGES@cecobois.com) à titre de collaborateur « analyste ».

Reddition de compte Statut de la modélisation
Terminé

Informations du projet

Gestion des droits d'accès

Assigner cette analyse à une organisation

Je consens à ce que les informations de l'analyse soient utilisées à des fins de statistiques

Responsable de projet
Rosaline Larivière-Lajoie

Collaborateurs de l'analyse

Nom complet	Organisations	Rôle	Actions
Rosaline Larivière-Lajoie		Responsable	

Lignes par page : 10 1-1 de 1

AJOUTER

- Si le projet est public ou subventionné par le gouvernement, transférer le rôle de « Responsable de projet » à un membre du M/O auquel appartient le projet.

Note : Le nouveau responsable de projet doit être la personne-ressource responsable de la reddition de compte des évaluations comparatives des émissions de GES. Il peut s'agir, par exemple, d'un chef d'équipe ou d'un responsable du développement durable (cette personne sera identifiée dans la démarche d'accompagnement spécifique à chaque M/O).

The screenshot shows the 'Reddition de compte' (Accountability) section of a software interface. At the top right, the status is 'Terminé' (Completed). Below this, there are sections for 'Informations du projet' and 'Gestion des droits d'accès'. A toggle switch for 'Assigner cette analyse à une organisation' is turned off. A consent checkbox 'Je consens à ce que les informations de l'analyse soient utilisées à des fins de statistiques' is checked. The 'Responsable de projet' (Project Manager) is listed as 'Rosaline Larivière-Lajoie', with a red box highlighting an edit icon next to the name. Below this is a table for 'Collaborateurs de l'analyse' (Analysis Collaborators) with columns for 'Nom complet', 'Organisations', 'Rôle', and 'Actions'. One entry is shown for 'Rosaline Larivière-Lajoie' with the role 'Responsable'. At the bottom left, there is an 'AJOUTER' (ADD) button.

- Aller à la section « Reddition de compte » et, au besoin, assigner la reddition de compte au M/O de niveau supérieur.

The screenshot shows the 'Suivi de la reddition de compte' (Accountability Tracking) section. It features a dropdown menu for 'Processus de reddition de compte' (Accountability Process) set to 'Gouvernement du Québec'. Below is a table with columns: 'Organisation', 'Responsable', 'Période', 'Date', and 'Statut'. One record is shown for 'Cecobois' with 'Rosaline Larivière-Lajoie' as the responsible person, a period of '-', and a date of '2023-07-18'. The status is marked with a green checkmark. A red box highlights an 'ASSIGNER' (ASSIGN) button at the bottom left.

5.2 Livrables requis pour la reddition de comptes au MRNF

- Formulaire d'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet dûment rempli (disponible sur le [site Web](#) de la Politique d'intégration du bois dans la construction sous l'onglet « Rapports, guides et formulaires »)
- Rapport d'évaluation comparative des émissions de GES de projet réalisé rempli